

Annonce, réalisation et décompte d'une offre J+S



Le coach J+S

annonce de l'offre
30 jours avant le
début de l'offre

Le canton

examine et valide
l'offre pendant les
30 jours

Le coach J+S

veille, en
collaboration avec
ses moniteurs, à
la bonne
réalisation de
l'offre et de la
véracité des
indications des
données de l'offre

Le moniteur J+S/ coach J+S

contrôle les
données
annoncées dans les
contrôles de
présence et
effectue des
éventuelles
corrections. En cas
de doutes ou de
questions, il peut
s'adresser au
canton. **Attention,
les corrections
doivent être faites
AVANT la clôture
de l'offre**

Le coach J+S

contrôle toute
l'offre et si tout est
en ordre, clôture
définitivement
l'offre et la
transmet au
canton, pour la
demande de
subvention, dans
un délai de 30
jours après la fin
du dernier cours
ou camps validé.
**Une fois l'offre
clôturée, aucune
modification ne
peut y être
apportée par le
coach. La
demande de
subvention est
définitive.**

Le canton

contrôle l'offre et
transmet l'offre
clôturée pour
paiement

L'OFSP

effectue le
paiement